



Commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 019-211923404-20230324-BP2023-BF



Note de présentation brève et synthétique du

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Préambule

La clôture du Compte Financier Unique 2022 de notre collectivité territoriale et son analyse, ont permis la construction du Budget Primitif 2023 tel qu'il était envisagé par l'équipe municipale.

Il s'inscrit totalement dans la ligne des engagements pris auprès des administrés :

- entretenir la voirie
- donner de l'attractivité à notre bourg

Bref rappel des comptes 2022

- Diminution des recettes de fonctionnement de 10 000 € / 2021 (400 200 € / 410 500 €)
- Baisse des dépenses de fonctionnement de 3,3%, malgré le contexte économique
- Capacité d'autofinancement brut à la clôture : 77 425 €
- Capacité de désendettement : 3,75 années
- Annuité de la dette / habitant : 69 €
- Trésorerie au 31 12 2022 : 337 000 €

Le Budget 2023

Celui-ci a fait l'objet d'un consensus, il a été travaillé bien en amont de son adoption par le Conseil Municipal.

La section de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	666 669,41	379 609,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 287 060,41
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		666 669,41	666 669,41

Le montant des dépenses et des recettes de cette section s'équilibre à 666 669,41 €

Une stricte gestion est enclenchée depuis le début de notre mandat (juillet 2020) afin de réduire les coûts qui peuvent l'être, ceci sans nuire à la qualité de vie au travail des agents, renégociation des contrats de nos fournisseurs.

Il est demandé au personnel et aux élus de veiller strictement à ce que des dépenses superflues ne soient pas engagées (gestion des stocks, optimisation du chauffage des bâtiments publics, réduction du nombre de copies couleur, etc..).

Outre les charges de fonctionnement classiques et incontournables (salaires, achats de fluides, entretien du réseau routier, etc...), un agent technique, à mi-temps, est recruté à compter du 17 avril 2023, il est également prévu de réaliser des travaux de consolidation sur un petit pont, de revoir l'installation électrique à l'école.

La provision imputée à l'ensemble des chapitres devrait permettre de faire face aux imprévus, tels que, les arrêts maladie et les remplacements, les réparations de matériels techniques, les augmentations encore possibles du coûts des matières premières et des fluides, sans avoir recours à des DM.

La section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	301 000,00	352 049,94
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	204 000,00	150 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 950,06
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		505 000,00	505 000,00

Le montant des dépenses et des recettes de cette section s'équilibre à 505 000 €

Opérations prévues en 2023

- Améliorations concernant l'éclairage public : passage aux ampoules LED, changement des armoires de commande pour permettre des plages de coupure en nuit profonde.
- Achat d'outillage pour l'équipe technique (équipements obsolètes à ce jour).
- Poursuite des travaux de peinture à l'école.
- Mise en œuvre des aménagements autour du lac (subventionnés à 78% par l'État, le Département, la CABB) : création d'un cheminement PMR, d'aires de jeux pour les enfants (3), d'un parcours de santé, de 2 pontons de pêche dont 1 pour les personnes à mobilité réduite.
- Réalisation de travaux de voirie, 2 kilomètres environ sur des routes communales dont l'état est très dégradé (aide de l'État à hauteur de 35% et du Département à hauteur de 40%).
- Édification d'une halle aux abords du lac destinée à accueillir des manifestations festives, qu'elles soient familiales ou associatives. Financement à 80% par les Fonds Européens.
- Reprise du parking de la Salle polyvalente.

Ce budget s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis trois ans : réduire, autant que faire se peut, les dépenses de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail des agents, investir dans l'entretien de la voirie et dans des opérations structurantes destinées à accroître la qualité de vie des personnes et des familles.

Établi dans la concertation et la loyauté, ce BP est consultable en mairie, nous l'attestons comme étant sincère et véritable.

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 24 mars 2023

Le Maire, Martine DUMONT



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 019-211923404-20230324-BP2023-BF